



Qui a inventé cette odieuse calomnie? — (Page 681.)

— Ainsi, vous êtes riche et libre? dit d'Artagnan.

— Hélas! dit Porthos, je suis veuf et j'ai quarante mille livres de rente. Allons déjeuner, voulez-vous?

— Je le veux fort, dit d'Artagnan; l'air du matin m'a mis en appétit.

— Oui, dit Porthos, mon air est excellent.

Ils entrèrent dans le château; ce n'étaient que dorures du haut en bas : les corniches étaient dorées, les moulures étaient dorées, les bois des fauteuils étaient dorés.

Une table toute servie attendait.

— Vous voyez, dit Porthos, c'est mon ordinaire.

— Pestel! dit d'Artagnan, je vous en fais mon compliment; le roi n'en a pas un pareil.

— Oui, dit Porthos, j'ai entendu dire qu'il était fort mal nourri par M. Mazarin. Goûtez cette côtelette, mon cher d'Artagnan, c'est de mes moutons.

— Vous avez des moutons fort tendres, dit d'Artagnan, et je vous en félicite.

— Oui, on les nourrit dans mes prairies, qui sont excellentes.

— Donnez-m'en encore.

— Non; prenez plutôt de ce lièvre que j'ai tué hier dans une de mes garennes.

— Pestel! quel goût! dit d'Artagnan. Ah çà! vous ne les nourrissez donc que de serpolet, vos lièvres?

— Et que pensez-vous de mon vin? dit Porthos; il est agréable, n'est-ce pas?

— Il est charmant.

— C'est cependant du vin du pays.

— Vraiment!

— Oui, un petit versant au midi, là-bas, sur ma montagne; il fournit vingt muids.

— Mais c'est une véritable vendange, cela!

— La suite au prochain numéro. —

## RICHE ET PAUVRE

PAR

EMILE SOUVESTRE

(Suite.)

L'avocat jeta sur son jeune confrère un regard de côté qui flamboyait de malice.

— C'est une folie, répondit-il; vous y réfléchirez plus mûrement.

— Les réflexions sont fatales, lorsqu'il y a danger à faire le bien; notre esprit trouve presque toujours moyen de duper notre cœur. J'entreprendrai la cause, vous dis-je, et j'espère que vous voudrez bien me guider.

— Je ne puis, en vérité, vous le promettre. Vous allez vous mettre sur les bras, au début de votre carrière, une foule d'ennemis en crédit. Songez bien, mon jeune ami, qu'on ne peut arracher le masque d'un fripon considéré, sans qu'une foule d'autres portent la main au leur avec inquiétude, en criant que c'est affreux. Vous aurez même contre vous les honnêtes gens, qui ne séparent jamais la probité de la considération. Car, réfléchissez-y, ce n'est pas seulement le notaire Clément que vous allez mettre en cause, mais l'acquéreur des Rosiers, qui a évidemment provoqué sa friponnerie, comme on pourrait le prouver au besoin.

— Eh bien! nous le prouverons, s'écria Antoine, que l'opposition de M. Pillet irritait, et qui, emporté par l'espèce d'orgueil que nous inspire la vue d'un caractère moins noble ou d'une probité moins pure que la nôtre, s'affermait de plus en plus dans sa résolution générale. Quel est le nom de l'acquéreur?

— Ah! je l'avais oublié; encore une difficulté, une difficulté invincible! Lors même que vous vous feriez une obligation de conscience d'être utile à madame Poirson, vous ne le pourriez dans l'espèce; il y a des cas où les

devoirs coûtent trop : l'acquéreur était M. Boisard.

— Le père d'Arthur?

— Précisément.

Larry poussa une exclamation de douleur et baissa la tête.

— Vous voyez bien, reprit M. Pillet, que vous ne pouvez vous charger de cette affaire. La position de madame Poirson est déplorable, mais, après tout, vous n'êtes point obligé de vous attirer des désagréments pour elle.

Antoine cacha son visage dans ses deux mains.

— Je suis désolé maintenant de vous avoir parlé de cela, continua le vieil avocat; c'est un chagrin de plus, quand on connaît le moyen de sauver quelqu'un, de ne pouvoir l'employer. Cependant on n'est point obligé de se jeter à l'eau, parce qu'un homme se noie et qu'on sait nager.

— Ah! on y est obligé, on le doit, dit Larry, en pressant ses poings fermés contre son front mais cela coûte tant quelquefois!

— Allons, calmez-vous; que diable! ces choses-là se voient tous les jours. La vieille n'a pas longtemps à vivre désormais; et, après tout, la prévention que l'on a contre l'hôpital est un préjugé : ce n'est, en définitive, qu'un hôtel garni où l'on ne paie pas de loyer. Quant à cette jeune fille, sa filleule, je crois, elle est plus à plaindre; mais, mon Dieu! elle fera comme tant d'autres...

— Assez, monsieur, s'écria Antoine en se levant; je me charge de la cause.

L'avocat haussa les épaules et cligna des yeux en poussant un soupir.

— Comme vous voudrez; je vous ai fait connaître ma façon de penser.

— Je veux seulement voir, avant tout, ce Clément et Arthur, Arthur surtout...; peut-être pourrai-je éviter un éclat.

— Cela est probable; mais en tout cas, si vous êtes décidé à entreprendre cette tâche imprudente, songez qu'il n'y a pas de temps à perdre; dans cinq jours, il y aura prescription.